

**REPUBLIQUE DU CAMEROUN**  
*Paix – Travail – Patrie*

**REPUBLIC OF CAMEROON**  
*Peace – Work – Fatherland*

**MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE**  
**COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES**

**DEMANDE DE COTATION**

**N°044/D13-250/DC/MINSANTE/CIPM/2019 DU 03 Octobre 2019**  
**POUR L'ACQUISITION D'UN GROUPE ELECTROGENE DE RELAIS A**  
**L'HOPITAL DE DISTRICT DE KAELE**

**EXERCICE BUDGETAIRE 2019**

**Septembre 2019**

**SOMMAIRE**



**PIECE N° I - AVIS DE CONSULTATION** .....

**PIECE N° II REGLEMENT DE LA CONSULTATION** .....

- 2.1 - Le dossier de consultation .....
- 2.2 - Préparation des offres .....
- 2.3 - Dépôt des offres .....
- 2.4 - Ouverture des plis et évaluation des offres .....
- 2.5 - Attribution de la lettre-commande .....

**PIECE N° III - MODELES D'ANNEXES** .....

- 3.1 - Lettre de soumission .....
- 3.2 - Description technique des prestations .....
- 3.3 - Cadre de devis estimatif, descriptif et quantitatif .....
- 3.4 - Tableau de comparaison des offres .....

**PIECE N° IV - PROJET DE LETTRE-COMMANDE** .....

- LETTRE-COMMANDE .....
- SOMMAIRE.....
- CHAPITRE I: GENERALITES .....
- CHAPITRE II : EXECUTION DE LA LETTRE – COMMANDE.....
- CHAPITRE III : DISPOSITIONS FINANCIERE .....
- CHAPITRE IV : DISPOSITIONS DIVERSES .....



**REPUBLIQUE DU CAMEROUN**  
*Paix – Travail – Patrie*

**REPUBLIC OF CAMEROON**  
*Peace – Work – Fatherland*

**MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE**  
**COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES**

**DEMANDE DE COTATION**

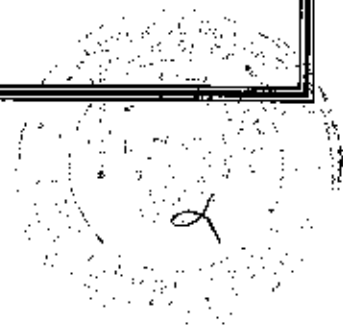
**N°044/D13-250/DC/MINSANTE/CIPM/2019 DU03 OCTOBRE 2019**  
**POUR L'ACQUISITION D'UN GROUPE ELECTROGENE DE RELAIS A**  
**L'HOPITAL DE DISTRICT DE KAELE**

**MAITRE D'OUVRAGE : LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE**

**FINANCEMENT : BIP MINSANTE EXERCICE 2019**

**Imputation : 5340 531 07 5413261 2242**

**PIECE N°1 : AVIS DE CONSULTATION**



MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES  
AVIS DE CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATION  
Pour l'acquisition d'un groupe électrogène de relais à l'Hôpital de District de  
KAELE.

n° 0117 N° 13-250 DC/MINSANTE/CIPM/2019

1- **Objet de la Cotation** : La présente demande de cotation a pour objet l'acquisition d'un groupe électrogène de relais à l'hôpital de district de KAELE.

2- **Consistance des Fournitures** Les prestations de la présente Demande de Cotation comprennent : la fourniture et le raccordement d'un groupe électrogène de 35 KVA au moins et d'un inverseur normal/secours:

N°	Description détaillée	Qté	Jours
1	<b>Groupe Electrogène, 35 KVA</b> Groupe électrogène triphasé avec inverseur normal secours. Puissance nominale : au moins 35 KVA – 50 Hz Moteur diesel 4 cylindres à injection directe Vitesse minimum de l'arbre : 1500 RPM. Refroidissement à eau (moteur) et à air (Radiateur). Alternateur mono palier, accouplement direct, Cos Phi : 0.8. Capacité minimum du réservoir 130 litres au moins. Tableau de commande et affichage - Fréquencemètre - Voltmètre - Ampèremètre - Niveau fuel - Tension batterie - Compteur horaire Alarmes et défauts - Pression d'huile - Survitesse, Mini/maxi alternateur - Niveau bas fuel Equipé : - d'un dispositif d'arrêt d'urgence - d'un coupe circuit tétra polaire - d'un inverseur normal secours	1	30

Châssis et plots anti-vibration		
Livre avec :		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accessoires</li> <li>- Télécommande de démarrage</li> <li>- Cuve</li> <li>- Pompe de transfert</li> <li>- Calendrier de maintenance</li> <li>- Batterie 12 V, câbles et support</li> <li>• Un manuel d'utilisation et de mise en service</li> </ul>		

Toute offre ne satisfaisant pas les critères ci-dessus sera déclarée non conforme pour l'essentiel et sera disqualifiée.

**3-Participation :** La participation à cette consultation est ouverte aux Entreprises installées sur le territoire national et ayant une expertise avérée dans le domaine de la fourniture et le raccordement des groupes électrogènes.

**4-Financement :** Les présentes fournitures seront financées par le budget d'investissement public 2019 du Ministère de la Santé Publique.

**5-Coût prévisionnel :** le coût prévisionnel des prestations prévues au titre de cette de demande de cotation est de quinze millions (15 000 000) francs CFA TTC.

**6-Consultation du Dossier de demande de cotation :** Le Dossier de demande de cotation peut être consulté aux heures ouvrables au Service des Marchés du Ministère de la Santé Publique (MINSANTE), sise à l'immeuble de la SANTE situé à proximité du siège de la Croix Rouge Camerounaise à Yaoundé, Tél./fax :2 22 22 10 21, dès publication du présent avis.

**7-Acquisition du dossier de demande de cotation :**

Le dossier de consultation peut être retiré au Service des Marchés du Ministère de la Santé Publique (MINSANTE) sise à l'immeuble de la DEP situé à proximité du siège de la Croix Rouge Camerounaise à Yaoundé, tél. : 222 22 10 21, sur présentation d'une quittance de versement au Trésor Public de la somme de vingt-cinq mille (25 000) francs CFA.

**8-Remise des offres :** Les bordereaux descriptifs et estimatifs doivent être chiffrés, établis en sept (07) exemplaires dont un original et six copies, et seront déposés sous enveloppe cachetée, contre récépissé, adressé au Maître d'Ouvrage avec la mention

DEMANDE DE COTATION N° 044 /DC/MINSANTE/CIPM/2019 du 03-10-19

Pour l'acquisition d'un groupe électrogène de relais à l'Hôpital de District de KAELE  
« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT ».

Les offres, rédigées en français ou en anglais devront parvenir au Service des marchés du Ministère de la Santé Publique (MINSANTE) sise à l'immeuble DEP situé à proximité du siège de la Croix Rouge Camerounaise à Yaoundé, tél. : 222 22 10 21, au plus tard le 05-11-2019 à 13 heures.

*[Signature]*

9- **Recevabilité des offres :** Toute offre présentant un dossier administratif non-conforme sera rejetée.

NB : les offres comprendront les documents ci-après :

- ✓ La soumission timbrée, datée et signée au tarif en vigueur ;
- ✓ La quittance d'achat du dossier de consultation ;
- ✓ Le bordereau descriptif et quantitatif dûment rempli, daté et signé ;
- ✓ Le dossier administratif comprenant les pièces suivantes certifiées par les autorités compétentes et en cours de validité : la carte contribuable, l'attestation de localisation et le plan de localisation, le certificat d'imposition, l'attestation de non redevance, l'attestation de domiciliation bancaire, l'attestation de non exclusion des marchés publics, une attestation signée du Directeur de la Caisse National de Prévoyance Sociale.

**10-Ouverture des offres :**

Les offres devront être chiffrées hors taxes sur la valeur ajoutée (HTVA) et toutes taxes comprises (ITC) et accompagnées du modèle de soumission signé.

L'ouverture des offres aura lieu le 05-11-19 à partir de 14 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés, dans la Salle de Conférences de ladite Commission, sise à l'immeuble de l'Ex- PSFN situé à proximité du siège de la Croix Rouge Camerounaise à Yaoundé.

**11-Délais et lieu de livraison :**

Les fournitures seront livrées dans un délai de soixante (60) jours à l'Hôpital de District de KAELE.

**12-Attribution :**

La Commission de Passation des Marchés proposera l'attribution de la lettre-commande au Cocontractant, dont elle aura déterminé que l'offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier de Consultation, et qu'elle est l'offre la moins- disante.

**13-Dénonciation en cas de corruption :**

Pour toute dénonciation de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler le Ministère en charge des Marchés Publics ou envoyer un SMS aux numéros suivants : 673 205 725/ 699 370 749.

Yaoundé, le 03 OCT 2019

**Le Ministre de la Santé Publique**



*Dr. Manaouda Matachie*

**Ampliations :**

- MINMAP
- ARMP (JDM)
- SOPECAM (pour publication)
- ARCHIVES
- AFFICHAGE

**REPUBLIQUE DU CAMEROUN**  
*Paix – Travail – Patrie*

**REPUBLIC OF CAMEROON**  
*Peace – Work – Fatherland*

**MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE**  
**COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES**

**DEMANDE DE COTATION**

**N°044/D13-250/DC/MINSANTE/CIPM/2019 DU 03 OCTOBRE 2019**  
**POUR L'ACQUISITION D'UN GROUPE ELECTROGENE DE RELAIS A**  
**L'HOPITAL DE DISTRICT DE KAELE**

**MAITRE D'OUVRAGE : LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE**

**FINANCEMENT : BIP MINSANTE EXERCICE 2019**

**Imputation : 5340 531 07 5413261 2242**

**PIECE N°II : REGLEMENT DE LA CONSULTATION**



## REGLEMENT DE LA CONSULTATION

### 2.1 - LE DOSSIER DE CONSULTATION

#### Article 1<sup>er</sup> - Contenu du Dossier de consultation

- 1.1 Le Dossier de Demande de Cotation décrit les fournitures faisant l'objet d'une certaine catégorie de lettre commande, fixe les procédures de la consultation et stipule les conditions de ces lettres-commandes.
- 1.2 Le dossier de consultation comprend les documents ci-après :
  - (a) La lettre de soumission,
  - (b) Les spécifications techniques,
  - (c) Le bordereau descriptif et quantitatif
  - (d) Le modèle de soumission,
  - (e) Le projet de lettre commande,
  - (f) Le modèle de tableau de comparaison des offres
- 1.3 Le soumissionnaire devra examiner les instructions, modèles, conditions et spécifications contenus dans le Dossier de consultation.

### 2.2 - PREPARATION DES OFFRES

#### Article 2 - Langue de l'offre

L'offre ainsi que toute la correspondance constituant l'offre seront rédigées en français ou en anglais.

#### Article 3 - Documents constitutifs de l'offre

L'offre présentée par le soumissionnaire comprendra les documents suivants dûment remplis :

- (a) La soumission, datée, signée et timbrée
- (b) Le Bordereau Descriptif et Quantitatif dûment rempli, daté et signé.
- (c) La quittance d'achat du dossier de consultation.
- (d) Le dossier administratif comprenant les pièces ci-après, certifiées par l'autorité compétente, en cours de validité : *la carte de contribuable, l'attestation de localisation et le plan de localisation, le certificat d'imposition, l'attestation de non redevance, l'attestation de domiciliation bancaire, l'attestation de non exclusion des marchés publics, une attestation signée du Directeur de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale.*

#### Article 4 - Offre

- 4.1 Le soumissionnaire présentera une offre remplie suivant le modèle joint et, remplira et signera le projet de lettre-commande.

#### Article 5 - Monnaies de l'offre

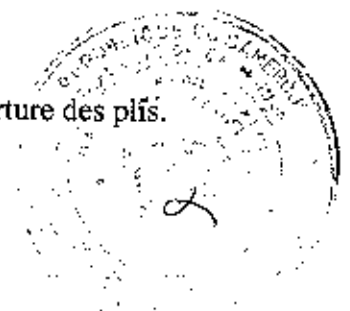
Les prix seront libellés en FRANCS CFA.

#### Article 6 - Délai de validité des offres

Les offres seront valables pour une période de **90 jours** à compter de l'ouverture des plis.

### 2.3 - DEPOT DES OFFRES

#### Article 7 - Cachetage et marquage des offres



Les soumissionnaires placeront l'original et les copies de leur offre dans une enveloppe cachetée :

- (a) adressée au Maître d'Ouvrage à l'adresse indiquée dans la lettre de soumission et
- (b) portant le nom du projet, le titre et le numéro de la consultation ainsi indiqués dans l'avis de consultation.

#### **Article 8 - Date et heure limite de dépôt des offres**

Les offres doivent être reçues à l'adresse et au plus tard à 13 heures et à la date indiquées dans l'avis de consultation

### **2.4 - OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATION DES OFFRES**

#### **Article 9 - Ouverture des plis par la Commission Interne de Passation des Marchés**

9.1 La Commission de Passation des Marchés placée auprès du Maître d'Ouvrage ouvrira les plis en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des offres qui aura lieu le même jour que le jour du dépôt des offres et dans l'heure qui suit celle du dépôt des offres.

9.2 La Commission de Passation des Marchés sus-citée établira un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis.

#### **Article 10 - Vérification de la conformité et Comparaison des offres**

La Commission de Passation des Marchés procédera à la vérification de la conformité et à la comparaison des offres en procédant dans l'ordre suivant :

- l'examen de la conformité des offres, du point de vue des délais et spécifications techniques ;
- la vérification des opérations arithmétiques, en utilisant le cas échéant les prix unitaires en lettres pour procéder aux corrections nécessaires ;
- l'élaboration d'un tableau récapitulatif des offres.

### **2.5 - ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE**

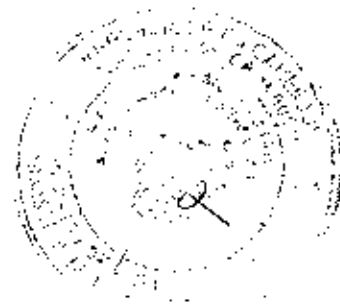
#### **Article 11 - Attribution de la lettre-commande**

La Commission de Passation des Marchés proposera l'attribution de la lettre-commande au Cocontractant, dont elle aura déterminé que l'offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier de Consultation, et qu'elle est l'offre la moins-disante.

#### **Article 12 - Communiqué de l'attribution de la lettre commande**

Le Maître d'Ouvrage décidera de l'attribution et publiera le résultat de la lettre commande dans le Journal des Marchés, par voie de presse et/ou par voie d'affichage en communiquant :

- a) Le nom de l'attributaire,
- b) L'objet de la consultation,
- c) Le montant de la lettre-commande,
- d) Le délai de livraison.



### **Article 13- Corruption et manœuvres frauduleuses**

Les Présidents et Membres de commission et les Cocontractants doivent observer en tout temps, les règles d'éthiques professionnelles les plus strictes. Ils doivent notamment s'interdire toute corruption ou toute autre forme de manœuvres frauduleuses. En vertu de ce principe, les expressions ci-dessus sont définies de la façon suivante :

(a) est coupable de "corruption" quiconque offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'une lettre-commande, et

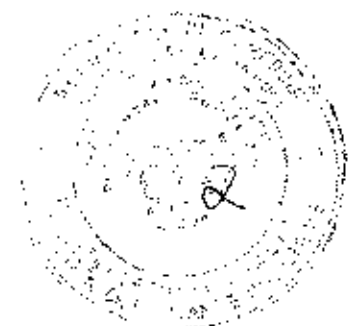
(b) est coupable de "corruption" quiconque fournit, sollicite ou accepte plusieurs cotations émises par le même Cocontractant sous des noms des sociétés différentes et/ou sur des numéros d'enregistrement différents

(c) se livre à des "manœuvres frauduleuses" quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'une lettre-commande de manière préjudiciable au Maître d'Ouvrage.

"Manœuvres frauduleuses" comprend notamment toute entente ou manœuvre collusoire des soumissionnaires (avant ou après la remise de l'offre) visant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu d'une concurrence libre et ouverte, et à priver ainsi le Maître d'Ouvrage des avantages de cette dernière.

### **Article 14 - Signature de la lettre-commande**

Dans les quinze (15) jours suivant l'attribution, la lettre-commande sera signée par le Maître d'Ouvrage et sera notifiée au Cocontractant qui se chargera de l'enregistrer selon la procédure en vigueur.



**REPUBLIQUE DU CAMEROUN**  
*Paix – Travail – Patrie*

**REPUBLIC OF CAMEROON**  
*Peace – Work – Fatherland*

**MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE**  
**COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES**

**DEMANDE DE COTATION**

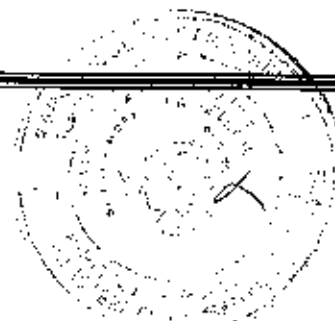
N° *004/DA3-250* /DC/MINSANTE/CIPM/2019 DU *03 OCTOBRE 2019*  
**POUR L'ACQUISITION D'UN GROUPE ELECTROGENE DE RELAIS A  
L'HOPITAL DE DISTRICT DE KAELE**

**MAITRE D'OUVRAGE : LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE**

**FINANCEMENT : BIP MINSANTE EXERCICE 2019**

**Imputation : 5340 531 07 5413261 2242**

**PIECE N°III: MODELES D'ANNEXES**



## MODELES D'ANNEXES

### 3.1 - LETTRE DE SOUMISSION

Date : .....

Demande de Cotation N°...../DC/MINSANTE/CIPM/2019

*A Mr le Ministre de la Santé Publique*

*- YAOUNDE -*

Mr et/ou Mme,

Après avoir examiné le Dossier de Demande de cotation dont nous vous accusons ici officiellement réception, nous, soussignés, **offrons de fournir et d'installer le groupe électrogène de relais à l'hôpital de district de KAELE**, conformément à la Demande de Cotation et pour la somme de ..... F CFA (*en lettres*). Hors Taxe sur la valeur ajoutée et Toutes Taxes comprises ..... FCFA (*en chiffres*).

Nous nous engageons, si notre offre est acceptée, à livrer les fournitures selon les dispositions précisées dans le Bordereau Descriptif et Quantitatif.

Nous nous engageons sur les termes de cette offre pour une période de 90 jours à compter de la date fixée pour l'ouverture des plis, telle que stipulée dans la lettre d'invitation à soumissionner ; l'offre continuera à nous engager et pourra être acceptée à tout moment avant la fin de cette période.

Jusqu'à ce qu'une lettre-commande en bonne et due forme soit préparée et signée, la présente offre complétée par votre acceptation écrite et la notification d'attribution d'une lettre-commande, constituera une lettre-commande nous obligeant réciproquement.

Le .....

Signature .....

Nom et qualité du signataire pour le compte du  
Candidat



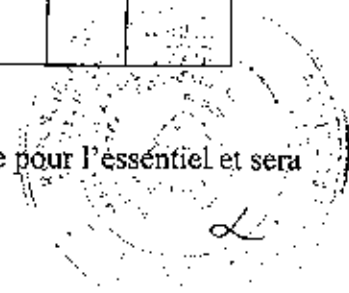
**COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES**

**DEMANDE DE COTATION N° 044/D13-250 /DC/MINSANTE/CIPM/2019 du 03/10/2019  
Pour l'acquisition d'un groupe électrogène de relais à l'Hôpital de District de KAELE  
DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES \_\_\_\_\_**

**3.2 – DESCRIPTION DES FOURNITURES**

N°	Description détaillée	Qté	Jours
1	<p><b>Groupe Electrogène, 35 KVA</b>                      Groupe électrogène triphasé avec inverseur normal secours.                      Puissance nominale : au moins 35 KVA – 50 Hz                      Moteur diesel 4 cylindres à injection directe                      Vitesse minimum de l'arbre : 1500 RPM.                      Refroidissement à eau (moteur) et à air (Radiateur).                      Alternateur mono palier, accouplement direct,                      Cos Phi : 0.8.                      Capacité minimum du réservoir 130 litres au moins.                      Tableau de commande et affichage</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fréquencemètre</li> <li>- Voltmètre</li> <li>- Ampèremètre</li> <li>- Niveau fuel</li> <li>- Tension batterie</li> <li>- Compteur horaire</li> </ul> <p>Alarmes et défauts</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pression d'huile</li> <li>- Survitesse, Mini/maxi alternateur</li> <li>- Niveau bas fuel</li> </ul> <p>Equipé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'un dispositif d'arrêt d'urgence</li> <li>- d'un coupe circuit tétra polaire</li> <li>- d'un inverseur normal secours</li> </ul> <p>Châssis et plots anti-vibration</p> <p>Livre avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un manuel d'utilisation et de mise en service</li> </ul> <p>Accessoires fournis :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accessoires</li> <li>- Télécommande de démarrage</li> <li>- Cuve</li> <li>- Pompe de transfert</li> <li>- Calendrier de maintenance</li> <li>• Batterie 12 V, câbles et support</li> </ul>	1	30

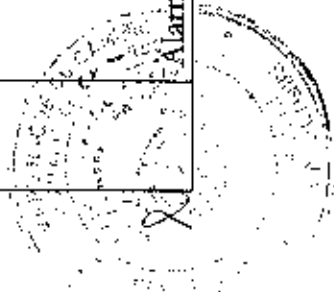
Toute offre ne satisfaisant pas les critères ci-dessus sera déclarée non conforme pour l'essentiel et sera disqualifiée.



**DEMANDE DE COTATION N° 044/D13-250 /DC/MINSANTE/CIPM/2019 du 03/10/2019**  
**Pour l'acquisition d'un groupe électrogène de relais à l'Hôpital de District de KAELE**  
**DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES**

**3.3 – CADRE DU DEVIS ESTIMATIF, DESCRIPTIF ET QUANTITATIF**

No	Description détaillée	Qté	P.L. (en chiffres et en lettres FCFA)	Montant total		Livraison	
				décal	lieu		
	<p><b>Groupe Electrogène, 35 KVA</b>            Groupe électrogène triphasé avec inverseur normal secours.            Puissance nominale : au moins 35 KVA – 50 Hz            Moteur diesel 4 cylindres à injection directe            Vitesse minimum de l'arbre : 1500 RPM.            Refroidissement à eau (moteur) et à air (Radiateur).            Alternateur mono palier, accouplement direct,            Cos Phi : 0.8.            Capacité minimum du réservoir 130 litres au moins.            Tableau de commande et affichage</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fréquencemètre</li> <li>- Voltmètre</li> <li>- Ampèremètre</li> <li>- Niveau fuel</li> <li>- Tension batterie</li> <li>- Compteur horaire</li> </ul> <p>Alarmes et défauts</p>	1					



<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pression d'huile</li> <li>- Survitesse, Mini/maxi alternateur</li> <li>- Niveau bas fuel</li> </ul> <p>Equipé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'un dispositif d'arrêt d'urgence</li> <li>- d'un coupe circuit tétra polaire</li> <li>- d'un inverseur normal secours</li> </ul> <p>Châssis et plots anti-vibration</p> <p>Livre avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un manuel d'utilisation et de mise en service</li> </ul> <p>Accessoires fournis :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accessoirs</li> <li>- Télécommande de démarrage</li> <li>- Cuve</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pompe de transfert</li> <li>- Calendrier de maintenance</li> <li>- Batterie 12 V, câbles et support</li> </ul>		
Total H. T		
T.V.A (19.25 %)		
A.I.R (2.2 %)		
Total TTC		
Net à Percevoir		



**DEMANDE DE COTATION N° 044/D13-250/DC/MINSANTE/CIPM/2019 du 03/10/2019**  
**Pour l'acquisition d'un groupe électrogène de relais à l'Hôpital de District de KAELE**  
**DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES \_\_\_\_\_**

**3.4 – TABLEAU DE COMPARAISON DES OFFRES**

No	Nom des soumissionnaires	Adresse	Conformité de l'offre		Livraison		Prix Total TTC	Observations
			oui	non	Délai	lieu		
1.								
2.								
3.								

**Membres de la Commission d'Analyse des Offres**

NOMS	FONCTION	SIGNATURE



**REPUBLIQUE DU CAMEROUN**  
*Paix – Travail – Patrie*

**REPUBLIC OF CAMEROON**  
*Peace – Work – Fatherland*

**MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE**  
**COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES**

**DEMANDE DE COTATION**

**N°044/D13-250/DC/MINSANTE/CMPM/2019 DU 03 OCTOBRE 2019  
POUR L'ACQUISITION D'UN GROUPE ELECTROGENE DE RELAIS A  
L'HOPITAL DE DISTRICT DE KAELE**

**MAITRE D'OUVRAGE : LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE**

**FINANCEMENT : BIP MINSANTE EXERCICE 2019**

**Imputation : 5340 531 07 5413261 2242**

**PIECE N°IV : PROJET DE LETTRE COMMANDE**



**PROJET DE LETTRE-COMMANDE**

**LETTRE-COMMANDE N° ...../LC / MINSANTE/CIPM/2019**  
PASSEE APRES DEMANDE DE COTATION \_\_\_\_\_/DC/MINSANTE/CIPM/2019 du

**POUR L'ACQUISITION D'UN GROUPE ELECTROGENE DE RELAIS A L'HOPITAL DE  
DISTRICT DE KAELE**

TITULAIRE: Nom :

Tél :

Numéro Contribuable :

Registre de Commerce N° :

Compte Bancaire :

OBJET :

LIEU DE LIVRAISON :

DELAI LIVRAISON : \_\_\_\_\_ jours

MONTANT :(en F CFA)

MONTANT TOTAL T.T.C.	
MONTANT TOTAL HTVA	
TVA : 19,25%	
AIR : 2,2%	
NET A MANDATER	

FINANCEMENT : BIP MINSANTE 2019

IMPUTATION 5340 531 07 5413261 2242

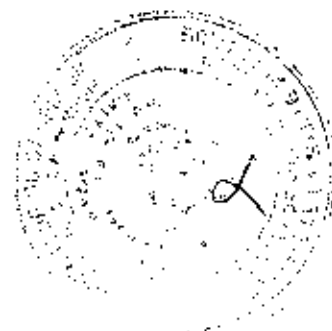
SOUSCRITE LE :

APPROUVEE LE :

SIGNEE LE :

NOTIFIEE LE :

ENREGISTREE LE :



ENTRE :

**Le Gouvernement de la République du Cameroun**, représenté par le Ministre de la Santé Publique ci-après désigné le **Maître d'Ouvrage**

D'une part

Et, la Société \_\_\_\_\_ domiciliée à \_\_\_\_\_ Tél. : \_\_\_\_\_  
Fax : \_\_\_\_\_ E. mail : \_\_\_\_\_  
compte bancaire n° \_\_\_\_\_ ouvert auprès de la Banque \_\_\_\_\_, représentée par son  
Directeur Général Monsieur \_\_\_\_\_ ci-après désigné le « **Cocontractant de  
l'Administration** »

D'autre part :

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :



## SOMMAIRE

### CHAPITRE I: GENERALITES

- ARTICLE 1 - OBJET DE LA LETTRE-COMMANDE
- ARTICLE 2 - PROCEDURE DE PASSATION DE LA LETTRE-COMMANDE
- ARTICLE 3 - PIECES CONSTITUTIVES DE LA LETTRE-COMMANDE
- ARTICLE 4 - TEXTES GENERAUX
- ARTICLE 5 - ATTRIBUTIONS DU CHEF DE SERVICE ET DE L'INGENIEUR
- ARTICLE 6 - DELAI ET LIEU DE LIVRAISON
- ARTICLE 7 - DOMICILE DU COCONTRACTANT

### CHAPITRE II : EXECUTION DE LA LETTRE COMMANDE

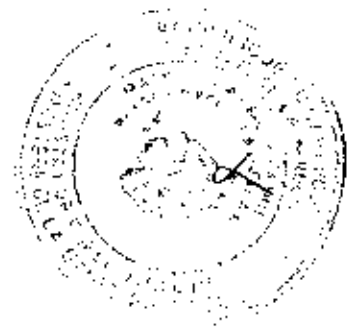
- ARTICLE 8 - ROLE ET RESPONSABILITE DU COCONTRACTANT
- ARTICLE 9 - CONSISTANCE DES PRESTATIONS
- ARTICLE 10 - DESCRIPTION DES FOURNITURES
- ARTICLE 11 - INFORMATIONS ET DOCUMENTS A FOURNIR
- ARTICLE 12 - RECEPTION DES FOURNITURES
- ARTICLE 13 - GARANTIE
- ARTICLE 14 - ASSURANCE ET TRANSPORT

### CHAPITRE III: DISPOSITIONS FINANCIERES

- ARTICLE 15 - GENERALITES - PRIX
- ARTICLE 16 - MONTANT DE LA LETTRE COMMANDE
- ARTICLE 17 - MODALITES DE PAIEMENT
- ARTICLE 18 - DOMICILIATION BANCAIRE
- ARTICLE 19 - REGIME FISCAL
- ARTICLE 20 - NANTISSEMENT
- ARTICLE 21- TIMBRE ET ENREGISTREMENT

### CHAPITRE IV : DISPOSITIONS DIVERSES

- ARTICLE 22- EDITION ET DIFFUSION DE LA LETTRE-COMMANDE
- ARTICLE 23- LITIGES
- ARTICLE 24- RESILIATION DE LA LETTRE-COMMANDE
- ARTICLE 25- VALIDITE DE LA LETTRE-COMMANDE



## CHAPITRE I GENERALITES

### **ARTICLE 1er - OBJET DE LA LETTRE-COMMANDE**

La présente lettre-commande a pour objet l'acquisition d'un groupe électrogène de relais à l'Hôpital de District de KAELE.

La description de ce matériel est précisée à l'article 10 ci-après.

### **ARTICLE 2- PROCEDURE DE PASSATION DE LA LETTRE-COMMANDE**

La présente lettre commande est passée suivant la Demande de Cotation N° \_\_\_\_/DC/MINSANTE/CIPM/2019 du \_\_\_\_

### **ARTICLE 3 - PIECES CONSTITUTIVES DE LA LETTRE-COMMANDE**

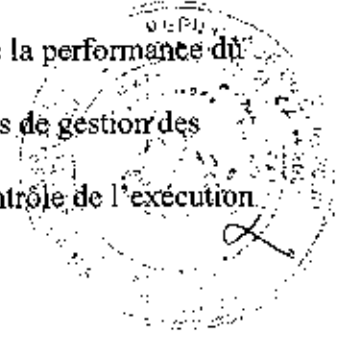
Les pièces contractuelles constitutives de la présente lettre-commande sont par ordre de priorité :

- Le présent Cahier des Clauses Administratives Particulières ;
- La soumission du Cocontractant et ses propositions dans toutes les dispositions non contraires aux Cahiers de Clauses Techniques et des Clauses Administratives particulières ci-dessus cités
- le détail estimatif
- le bordereau descriptif quantitatif.
- Le cahier des Clauses administratives Générales (CCAG) applicables aux marchés publics de travaux mis en vigueur par arrêté N°033 du 13 février 2007.

### **ARTICLE 4. TEXTES GENERAUX**

La présente lettre commande est soumise aux textes généraux ci-après :

1. La loi N° 2018/022 du 11 décembre 2018 Portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2019 ;
2. La loi N°2018 /011 du 11 juillet 2018 portant Code de Transparence et de Bonne Gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun ;
3. La loi N°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
4. Le Décret N°77/41 du 03 février fixant les attributions et l'organisation des contrôles financiers, modifié et complété par le Décret N°2013/066 du 28 février 2013 portant organisation du Ministère des Finances ;
5. Le Décret N° 2001/048 du 28 Mars 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
6. Le Décret N° 2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics ;
7. Le Décret N°2018/366 portant Code des Marchés Publics
8. Le Décret N°2012/076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2001/048 du 23 Mars 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;
9. Le Décret N°2013/159 du 15 Mai 2013 fixant régime particulier du contrôle administratif des finances publiques ;
10. La Circulaire N° 03/CAB/PM du 18 Avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des marchés publics ;
11. La Circulaire N°002 /CAB/PM du 31 janvier 2011 portant amélioration de la performance du système des marchés publics ;
12. La Circulaire n° 003/CAB/PM du 31 janvier 2011 portant sur les modalités de gestion des changements des conditions économiques des marchés publics ;
13. La Circulaire n°001/C/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au Contrôle de l'exécution.



- des Marchés Publics ;
14. La Circulaire N° 001/C/MINFI du 28 Décembre 2018 portant instructions relatives à l'exécution, des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des Etablissements Publics Administratifs, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des autres Entités Publiques pour l'Exercice 2019 ;
  15. Les textes régissant les corps de métiers ;
  16. Les normes en vigueur ;
  17. D'autres textes spécifiques au domaine concerné par le marché.

**ARTICLE 5 - ATTRIBUTIONS DU CHEF DE SERVICE ET DE L'INGENIEUR**

Pour l'application des dispositions de la présente lettre-commande, il est précisé que :

- les attributions du Chef de Service sont dévolues au Chef de la Division des Etudes et Projets ;
- les attributions de l'Ingénieur sont exercées par l'Ingénieur Biomédical de la DEP,

**ARTICLE 6 - DELAI ET LIEU DE LIVRAISON**

Le délai de livraison des fournitures et matériels est fixé à (60) soixante jours à compter de la date de notification de la présente lettre commande.

Les fournitures seront livrées à l'hôpital de district de KAELE

**ARTICLE 7 - DOMICILE DU COCONTRACTANT**

Le Cocontractant fait élection de domicile

à :

BP : ..... TEL. : ..... FAX : .....

Toutes les notifications lui seront valablement faites à cette adresse.

**CHAPITRE II**

**EXECUTION DE LA LETTRE-COMMANDE**

**ARTICLE 8 - ROLE ET RESPONSABILITE DU COCONTRACTANT**

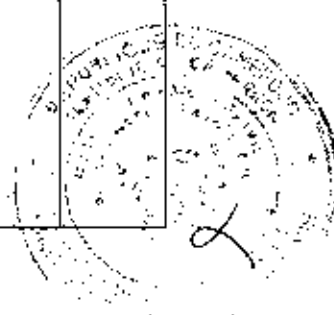
Le Cocontractant a pour mission d'assurer la fourniture du matériel informatique tel que décrit dans l'article 10 sous le contrôle de l'Ingénieur et ce conformément aux règles et normes en vigueur au Cameroun et aux spécifications de la présente lettre-commande.

**ARTICLE 9 - CONSISTANCE DES FOURNITURES**

Les opérations comprennent l'achat des appareils, la livraison, l'installation.

**ARTICLE 10 - DESCRIPTION DES FOURNITURES**

N°	Description détaillée	Qté	Jours
1	<p><b>Groupe Electrogène, 35 KVA</b>            Groupe électrogène triphasé avec inverseur normal secours.            Puissance nominale : au moins 35 KVA – 50 Hz            Moteur diesel 4 cylindres à injection directe            Vitesse minimum de l'arbre : 1500 RPM.            Refroidissement à eau (moteur) et à air (Radiateur).            Alternateur mono palier, accouplement direct,            Cos Phi : 0.8.            Capacité minimum du réservoir 130 litres au moins.</p>		



<p>Tableau de commande et affichage</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fréquencemètre</li> <li>- Voltmètre</li> <li>- Ampèremètre</li> <li>- Niveau fuel</li> <li>- Tension batterie</li> <li>- Compteur horaire</li> </ul> <p>Alarmes et défauts</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pression d'huile</li> <li>- Survitesse, Mini/maxi alternateur</li> <li>- Niveau bas fuel</li> </ul> <p>Equipé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'un dispositif d'arrêt d'urgence</li> <li>- d'un coupe circuit tétra polaire</li> <li>- d'un inverseur normal secours</li> </ul> <p>Châssis et plots anti-vibration</p> <p>Livre avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un manuel d'utilisation et de mise en service</li> </ul> <p>Accessoires fournis :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accessoires</li> <li>- Télécommande de démarrage</li> <li>- Cuve</li> <li>- Pompe de transfert</li> <li>- Calendrier de maintenance</li> <li>• Batterie 12 V, câbles et support</li> </ul>	1	30
---	---	----

Arrêté le devis à la somme Toutes taxes comprises de \_\_\_\_\_

#### **ARTICLE 11 - INFORMATIONS ET DOCUMENTS A FOURNIR PAR LE COCONTRACTANT**

Le Cocontractant doit réaliser la lettre Commande conformément aux conditions spécifiées par le Maître d'Ouvrage dans le bordereau des quantités.

Le cocontractant doit notifier le Maître d'Ouvrage et lui faire parvenir les documents suivants :

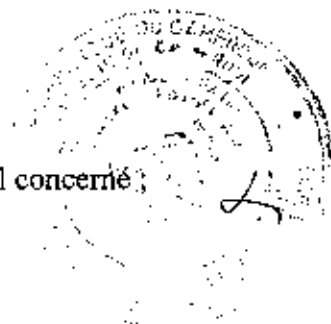
- a) Copies de la facture du cocontractant décrivant les fournitures, indiquant leur quantité, leur prix unitaire, le montant total
- b) Notification de la livraison

Ces documents doivent être reçus par le Maître d'Ouvrage dix (10) jours au moins avant la réception des fournitures, au cas contraire, le cocontractant sera tenu responsable de toutes dépenses y résultant.

#### **ARTICLE 12 - RECEPTION DES FOURNITURES**

Le Maître d'Ouvrage (ou le Maître d'Ouvrage Délégué) fixera la date de la réception qui sera effectuée site par site en présence du Cocontractant par une commission composée comme suit :

- **Président** : le Maître d'Ouvrage ou son Représentant
- **Rapporteur** : L'Ingénieur du marché
- **Membres**
  - Le Chef service du marché ;
  - L'agent en charge de la comptabilité matière de l'Hôpital concerné ;



- Le Directeur de l'Hôpital de District de KAELE ou son représentant ;
- Le Cocontractant.
- Le Représentant du MINMAP (Observateur)

Elle vérifiera la conformité de la fourniture avec les prescriptions de la lettre-commande et décidera s'il y a lieu ou non de prononcer la réception.

En cas de non-conformité de la fourniture, le Cocontractant sera invité à remplacer à ses frais la fourniture incriminée.

En cas de fourniture conforme, la commission prononcera la réception. Il sera alors dressé un procès-verbal de réception signé par tous les membres de la commission et par le Cocontractant. Ce procès-verbal se prononce sur la quantité du matériel, la qualité des emballages et le respect des clauses contractuelles.

Il faudra prévoir une pré réception sur le lieu d'acquisition, afin d'apprécier la qualité des fournitures.

### **ARTICLE 13 - GARANTIE**

Les garanties commerciales habituelles visées aux clauses générales et résultantes d'une défectuosité ou d'une altération précoce du matériel sont à la charge du Cocontractant.

### **ARTICLE 14 - ASSURANCE**

Les risques de toutes natures pendant le transport jusqu'au lieu de livraison doivent être couverts par une assurance prise par le Cocontractant. Le Maître d'Ouvrage (ou le Maître d'Ouvrage Délégué) doit être dégagé de toutes obligations.

L'assurance doit représenter cent dix pour cent (110 %) de la valeur CAF des fournitures "magasin à magasin" sur une base "tous risques", y compris les risques de guerre et de grève, dans une monnaie librement convertible. Le Maître d'Ouvrage (ou le Maître d'Ouvrage Délégué) doit être désigné comme bénéficiaire.

## **CHAPITRE III : DISPOSITIONS FINANCIERES**

### **ARTICLE 15 - GENERALITES - PRIX**

Le Cocontractant est réputé avoir une parfaite connaissance de toutes les suggestions imposées pour l'exécution des prestations et de toutes les conditions locales susceptibles d'influer sur cette exécution.

Les prix de la présente lettre commande sont fermes et non révisables. Ils tiennent compte obligatoirement de toutes les fournitures, frais, faux frais et aléas, et sont entendus toutes taxes comprises.

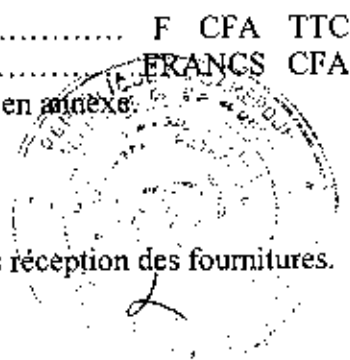
### **ARTICLE 16 - MONTANT DE LA LETTRE COMMANDE**

Le montant total de la présente lettre-commande s'élève à la somme

De : ..... (Montant en chiffres)..... F CFA TTC  
 (.....Montant en lettres)..... FRANCS CFA  
 TOUTES TAXES COMPRISES) conformément au détail estimatif joint en annexe.

### **ARTICLE 17 - MODALITES DE PAIEMENT**

Le Cocontractant est rémunéré sur présentation des factures après réception des fournitures.



#### **ARTICLE 18 - DOMICILIATION BANCAIRE**

Le Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues au titre de l'exécution de la présente lettre-commande par revirement au compte bancaire N° ..... ouvert auprès de la.....(Nom de la Banque)..... au nom de ..... (Cocontractant) .....

#### **ARTICLE 19 - REGIME FISCAL**

La présente lettre commande est soumise à tous les droits et taxes en vigueur dans la République du Cameroun.

#### **ARTICLE 20 – NANTISSEMENT**

En application du régime de nantissement prévu par le décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics :

- L'autorité chargée de l'ordonnancement et de la liquidation des dépenses est le **Ministre de la Santé Publique** ;
- Le responsable chargé du paiement est le **Payeur Spécialisé au près du MINSANTE** ;
- Le responsable compétent pour fournir les renseignements au titre de l'exécution du présent marché est le **Chef service du marché**

#### **ARTICLE 21 - TIMBRE ET ENREGISTREMENT**

Sept (7) exemplaires originaux de la présente lettre-commande sont à timbrer et à enregistrer par les soins du Cocontractant et à ses frais, conformément à la réglementation en vigueur.

### **CHAPITRE IV : DISPOSITIONS DIVERSES**

#### **ARTICLE 22 - EDITION ET DIFFUSION DE LA LETTRE-COMMANDE**

Quinze (15) exemplaires de la présente lettre-commande sont édités et diffusés.

#### **ARTICLE 23 – DIFFERENDS ET LITIGES**

Tout litige survenant entre les parties contractantes fera l'objet d'une tentative de conciliation par entente directe.

A défaut de règlement à l'amiable, tout différend découlant de la présente lettre- commande sera définitivement tranché par la juridiction camerounaise compétente.

#### **ARTICLE 24 - RESILIATION DE LA LETTRE-COMMANDE**

La présente lettre-commande peut être résiliée dans les conditions et formes prévues par la réglementation en vigueur.

#### **ARTICLE 25 - VALIDITE DE LA LETTRE-COMMANDE**

La présente lettre-commande ne sera valide qu'après sa signature par le Maître d'Ouvrage (ou le Maître d'Ouvrage Délégué) et n'entrera en vigueur qu'à sa notification au Cocontractant.



Page ... et dernière de la lettre Commande n°...../LC/MINSANTE/CIPM/19 après  
Demande de Cotation n° \_\_\_\_/DC/MINSANTE/CIPM/19 du \_\_\_\_\_ avec la Société : (raison sociale et  
adresse du cocontractant), Pour l'acquisition d'un groupe électrogène de relais à l'Hôpital de  
District de KAELE

**TITULAIRE:**      Nom :  
                      Tél :  
                      Numéro Contribuable : \_\_\_\_\_  
                      Registre de Commerce N° : \_\_\_\_\_  
                      Compte bancaire :

**OBJET :** \_\_\_\_\_

**LIEU DE LIVRAISON :** \_\_\_\_\_

**DELAI LIVRAISON :** \_\_\_\_\_ jours

**MONTANT :**(en F CFA)

MONTANT TOTAL T.T.C.	
MONTANT TOTAL HTVA	
TVA : 19,25%	
AIR : 2,2 OU 5,5%	
NET A MANDATER	

**LUE ET ACCEPTEE PAR LE COCONTRACTANT**

**YAOUNDÉ, LE.....**

**SIGNEE PAR LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE**

**YAOUNDÉ, LE .....**

**ENREGISTREMENT**

